

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Fatih DEMIRAY

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 11

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Jacqueline PALLUY pouvoir à M. Stéphane GENIN
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSAQUE

Délibération n°20250623DEL22

ECLAIRAGE PUBLIC

Convention entre la Ville de BRON et le SIGERLy, relative aux modalités électriques liées à la vidéoprotection communale sur le réseau d'éclairage

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2024, la Ville de Bron a demandé le transfert de la compétence "éclairage public" au Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy), au 1^{er} juillet 2025.

Ainsi, à compter de cette date, la gestion de l'ensemble des biens et équipement liés à cette compétence seront transférés au SIGERLy.

Cependant, la Ville a besoin d'utiliser les installations du réseau d'éclairage public pour la réalisation de certaines de ses compétences :

- la pose de mobilier type vidéoprotection (caméras de surveillance...) et de ses matériels d'exploitation
- l'usage des fourreaux du réseau d'éclairage public existants pour le déroulage de réseau de fibre optique communal.

Une convention déterminant les conditions techniques d'usage des mobiliers d'éclairage par les services de la ville pour ces compétences, ainsi que l'entretien et la maintenance ou encore les modalités de prise en charge des consommations d'électricité doit donc être conclue avec le SIGERLy.

Cette convention est conclue pour 3 ans renouvelable tacitement et l'ensemble des coûts associés seront pris en charge par le budget du SIGERLy.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, établie entre la Ville et le SIGERLy, relative à la pose et au raccordement et à la mutualisation de la vidéoprotection et la fibre de la commune avec le réseau d'éclairage public.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD